

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUÊTE

PUBLIQUE UNIQUE

PROJETS DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DES COMMUNES DE LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT ET LE FERRÉ ET DE ZONAGE DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE LE FERRE

Par arrêté en date du 3 mars 2026, Monsieur le Président de Fougères Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant conjointement sur le projet de révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales des communes de Louvigné-du-Désert et Le Ferré, et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Le Ferré.

L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours consécutifs, du lundi 13 avril 2026 à 8h30 au mercredi 13 mai 2026 à 17h30.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Madame Pascale LE FLOCH-VANNIER comme Commissaire Enquêtrice.

Les pièces des dossiers soumis à enquête publique (incluant les rapports de présentation et les décisions de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale) sont accessibles au public sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7161/> ou depuis le site internet de Fougères Agglomération : <https://www.fougeres-agglo.bzh> rubrique assainissement collectif, ou en version papier dans 2 lieux d'enquête aux jours et horaires suivants :

Lieux	Adresse	Jours et heures d'ouverture habituels	Jours et horaires des permanences de la Commissaire Enquêtrice
MAIRIE DE LOUVIGNE-DU-DESERT	Mairie 19 rue Lariboisière 35 420 Louvigné-du-Désert	Les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, Les jeudi de 8h30 à 12h30	Lundi 13 avril 2026 de 14h00 à 17h30 Mercredi 13 mai 2026 de 14h00 à 17h30
MAIRIE DE LE FERRE	Mairie 23 rue de Bretagne 35 420 Le Ferré	Les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, Les mercredi de 9h00 à 12h00	Mardi 21 avril 2026 de 14h00 à 17h00 Mardi 5 mai 2026 de 14h00 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par écrit**, en les consignant sur les registres papiers des 2 lieux d'enquête ;
- **Par voie postale**, en les adressant par correspondance à Madame la Commissaire Enquêtrice – projet de révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales des communes de Louvigné-du-Désert et Le Ferré, et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Le Ferré – mairie de Louvigné-du-Désert, 19 rue Lariboisière, 35 420 Louvigné-du-Désert ;
- **Par voie électronique** à l'adresse du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7161/> ou à l'adresse mail suivante: enquete-publique-7161@registre-dematerialise.fr
- **Par écrit et par oral**, auprès de la Commissaire Enquêtrice lors de ses permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, tels que précisés dans le tableau ci-dessus.

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de l'enquête ne pourront être prises en considération par la Commissaire Enquêtrice. Des informations complémentaires sur les projets soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du service Environnement de Fougères Agglomération (tél : 02 99 94 50 34).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Fougères Agglomération, Service Environnement, 1 rue Louis Lumière, PA de l'Aumallerie, 35 133 La Selle-en-Luitré.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la Commissaire Enquêtrice, en mairies de Louvigné-du-Désert et de Le Ferré, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à l'adresse du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7161/> et sur le site internet de Fougères Agglomération à l'adresse suivante : <https://www.fougeres-agglo.bzh>

Au terme de l'enquête publique, les projets de zonages d'assainissement des eaux pluviales des communes de Louvigné-du-Désert et Le Ferré, et de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Le Ferré, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport de la Commissaire Enquêtrice, sera soumis à l'approbation du Conseil d'Agglomération de Fougères Agglomération.